



CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION « LE BIAU PANIER » ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES CONSOM'ACTEURS

-Nom Adhérent :	-N° Adhérent :
-Adresse :	
-Tel :	
-email :	-Date :

Le contrat d'engagement de l'association « le Biau Panier » a pour objet de faciliter le bon fonctionnement de l'association en rappelant l'éthique de ce projet, les droits et les devoirs des consom'acteurs et producteurs membres de l'association et les points d'organisation et d'administration évoqués dans les statuts. Ce contrat peut être modifié par le collège solidaire et soumis aux votes lors de l'Assemblée générale.

Le contrat lie un adhérent à un ou plusieurs producteurs, et définit les modalités de cet engagement.

1- Principe et éthique

Le « Biau Panier » est une Association qui regroupe des consom'acteurs et des producteurs cultivant **des produits biologiques (ou en conversion)**. Les consom'acteurs s'engagent à acheter un ou des produits aux producteurs. Par ce système, un revenu et l'assurance de l'écoulement de la production est assurée aux producteurs.

Seuls les produits du (des) producteurs membres de l'association pourront être distribués.

La concrétisation de cet objectif s'appuie sur plusieurs valeurs :

- le soutien au maintien d'une **agriculture paysanne** : valoriser les petits projets agricoles locaux ou activités en milieu rural qui créent de l'emploi et dynamisent le tissu local ;
- le soutien à une **agriculture biologique** : qualité et économie de la ressource en eau, des paysages, respect des sols, santé des animaux, variétés et races adaptées au « terroir » ;
- **la santé** : qualités sanitaire et gustative des produits ;
- **l'équité** : commerce équitable local, notion de « prix justes » (transparence et cohérence des coûts de production et des prix de vente) ;
- **la solidarité** : entre producteurs et consom'acteurs **dans l'abondance comme dans la pénurie** (les intempéries, ravageurs et maladies faisant partie intégrante de l'agriculture et pouvant nuire à la récolte), fondée sur la confiance, l'engagement durable des un(e)s envers les autres et la rencontre régulière et conviviale de toutes et tous ;
- **le local** : diminuer la pression environnementale et les coûts économiques des transports par la proximité entre les producteurs et les consom'acteurs et réduire ainsi notre « empreinte écologique » ;
- **le respect du droit du travail** : respect des normes sociales (rémunérations, temps et organisation du travail, etc.) des porteurs de projets, des travailleurs, même saisonniers.

2- Fonctionnement de l'association

Le collège solidaire est l'organe qui représente légalement l'association.

Ses membres sont élus pour un an lors de l'Assemblée Générale.

Tout adhérent est éligible.

Le collège solidaire gère le fonctionnement de l'association :

- recherche et accueil de nouveaux producteurs et adhérents,
- organisation d'événements ou d'actions de communication,
- relation avec les producteurs et les partenaires,
- gestion du budget de l'association,
- résolution de litiges éventuels.

3- Engagements des consom'acteurs et des producteurs

A chaque nouvelle adhésion d'un consom'acteur ou d'un producteur, un contrat d'engagement est signé.

Ce contrat est valable pour un an, et il est reconductible tacitement.

Le contrat peut être dénoncé par simple information au collège solidaire et au producteur concerné.

Ce contrat précise :

- la liste des producteurs et des produits proposés,
- le prix de chacun de ces produits,
- le calendrier et le lieu de livraison,
- les modalités de règlement : à l'avance ou à la livraison.

Les sommes d'argent correspondant aux engagements des membres seront directement versées aux producteurs et ne transiteront pas par le compte bancaire de l'association. Chaque producteur gère ses commandes en direct avec chaque consom'acteur.

Engagement des consom'acteurs :

Chaque consom'acteur souscripteur d'un ou de plusieurs produits s'engage à :

- Être adhérent à l'association,
- Respecter le contrat d'engagement,
- Réserver un ou plusieurs produits,
- Payer les produits à avance ou à la livraison,
- Venir chercher ses produits au jour et heures convenus. En cas d'absence, le consom'acteur peut se faire remplacer par la personne de son choix. Le producteur est en droit d'exiger le paiement d'un produit non retiré.
- Participer aux réunions (en particulier l'AG), et s'inscrire à des permanences de distribution.

Engagement des producteurs :

Chaque producteur de l'association « le Biau Panier » s'engage à :

- Être adhérent à l'association,
- Respecter le contrat d'engagement,
- Livrer des **produits biologiques ou issus de production en conversion**, sains, de qualité, produits sur sa ferme,
- Fournir une quantité de produits correspondant au prix défini,
- Livrer les produits au lieu défini par l'association dans le respect des règles sanitaires,
- Livrer des produits aux dates et horaires convenus et être présent lors de la distribution, ou se faire représenter. Prévenir les consom'acteurs et le collège solidaire en cas de problèmes,
- Informer régulièrement sur ses pratiques de production (ex : choix des espèces, des techniques de production, des difficultés rencontrées...),
- Être transparent sur le mode de fixation des prix,
- Être en capacité de fournir chaque année les justificatifs de la certification à l'agriculture biologique, ou à la reconversion à l'agriculture biologique sur demande,
- Accueillir les consom'acteurs sur sa ferme,
- Signaler au collège solidaire toute modification de prix, ou de calendrier de distribution.

Les statuts de l'association, les coordonnées des membres du collège solidaire, les comptes-rendus des différentes réunions ainsi que toutes les informations utiles sont disponibles sur le site Internet de l'association : <http://www.lebiaupanier.fr/>

Ces informations sont aussi regroupées dans un classeur consultable sur le lieu de livraison.

Ce contrat sera conservé par les signataires.

Fait à Parthenay, le.....

Signature du consom'acteur :

Producteurs :

Nom	Produit	Signature
Claire Aminot	Légumes	
Thomas Barthout	Pains	
Claude Imbert	Fromages de chèvre Viande bovine	
Benoit Piron	Fruits	
Jean-Denis Mimeau	Fruits	
Gael Marchand	Huile de tournesol	
Marie-Line Leclerc-Tiré	Confitures	
Benoit Blet	Vin	
Bernadette Gatard	Viande	
Céline Moreau	Lait cru	
Isabelle Clochard	Volaille	
Claire-Marie Bernit	Miel de Gâtine	
Lucette Blais	Œufs de poule	
Jean-Fabrice Mimeau	Viande d'agneau	
Bettie Vrignaud	Plantes aromatiques	
David Ollivier	Bières artisanales	
Fanny Petit	Tisanes	